



EDITO

JANVIER 2014

ANNEE 2013 : ENCORE UN MAUVAIS CRU POUR LES SALARIES ET LES FONCTIONNAIRES !

A quelques jours de la nouvelle année l'heure est au bilan. La nouvelle majorité, élue en juin 2012, n'a malheureusement pas respecté ses promesses de changement distillées par le candidat Hollande en fin de campagne présidentielle !

C'est la même politique économique encadrée par les technocrates européens qui s'est appliquée.

Au nom de la réduction des déficits publics et de la dette, l'austérité, comme sous Nicolas Sarkozy, s'est érigée en dogme libéral.

La même méthode consistant à réduire les dépenses publiques (casse des emplois, des statuts, diminution des dépenses de fonctionnement), à augmenter les aides aux entreprises sans contrôle ni contre partie, à ne pas interdire les licenciements, a produit les mêmes effets :

- augmentation du chômage
- services publics à la dérive
- fiscalité au service des plus fortunés
- baisse du pouvoir d'achat

Et cerise sur le gâteau une nouvelle « réforme des retraites » a encore allongé la durée de cotisations !

INNACCEPTABLE !

A la DGFIP, la **démarche stratégique relève de cette même logique** : encore plus de 2000 emplois supprimés en 2014 dont 26 dans le département !

La CGT finances publiques 69 a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne siégerait pas au CTL de janvier (l'ordre du jour est la localisation des suppressions de postes) et va appeler à la mobilisation des personnels, localement, nationalement avec les autres secteurs de la Fonction Publique, et d'une manière interprofessionnelle dès le début de l'année 2014.

La réaction doit être à tous les niveaux, dans tous les services !

Toutes les organisations syndicales doivent s'engager dans la construction de la mobilisation du plus haut niveau, assez de frilosité !

La tenue d'élections professionnelles, pour l'ensemble de la Fonction Publique fin 2014 ne doit pas être un obstacle aux luttes !

LA CGT a d'autres solutions à la crise à faire valoir ! FAISONS NOUS ENTENDRE !

Janvier : actions locales contre le suppressions d'emplois.

Le 6 février 2014 : journée nationale interprofessionnelle de mobilisation.

A TOUTES ET A TOUS, BONNE ANNEE 2014 !!!



- La rente induite de la Finance
- Journée d'action
- Liberté syndicale
- Pétition SIE
- CTL

Le 8 Janvier 2014, STOP à la criminalisation de l'action syndicale !

(lire page 4)

LA RENTE INDUE DE LA FINANCE

Le « coût du travail » sert d'alibi à toutes les politiques d'austérité. Le coût du capital, lui, est passé sous silence. Pourtant, son impact est exorbitant. Sur l'activité économique. Sur notre modèle social et environnemental aussi... Imposé notamment par les entreprises du CAC 40, il affecte jusqu'aux plus petites sous-traitantes, et même l'action publique. *Un article d'Émilie Turck paru dans le supplément de la NVO.*

Deux éléments, deux facteurs de production sont nécessaires à la création de richesse : le travail et le capital.

Tous deux sont rémunérés et représentent donc un « coût » pour l'entreprise. Le « **coût du travail** » nous est familier : il revient en permanence depuis plusieurs années dans les propos des gouvernants, des patrons et d'un certain nombre d'experts pour expliquer la crise économique et la baisse de la croissance. Et surtout, pour justifier des réformes qui tendent invariablement à aller dans le sens d'une réduction de la rémunération du travail, des qualifications, des salaires, en particulier de leur part « socialisée » sous la orme des cotisations sociales, qualifiées de ruineuses pour la croissance économique. **Mais l'autre coût, celui du capital, est passé sous silence.** Le Medef ne s'en plaint pas. Pourtant, son impact sur l'activité économique est énorme et court des entreprises du CAC 40 jusqu'aux plus petites sous-traitantes, affectant même l'action publique.

Coût économique, coût financier

Pour bien comprendre de quoi il est question quand on parle du coût du capital, il faut tout d'abord distinguer le coût économique du coût financier. Le coût économique concerne l'ensemble des moyens de production : machines, bureaux, usines, moyens de transport, infrastructures, brevets industriels, etc., que l'entreprise doit fabriquer ou acquérir, entretenir et remplacer quand ils sont usés ou dépassés par le progrès technique. Ce que l'on appelle couramment les « dépenses d'investissement » représente en quelque sorte le « vrai » coût du capital, dans le sens de « capital productif ».

Mais la dépense ne s'arrête pas à ce coût économique. Lorsqu'elles veulent acheter et mettre en œuvre ces moyens de production, les entreprises doivent aussi rémunérer les personnes ou les institutions qui leur ont procuré de l'argent. Cet argent vient soit de prêteurs, comme les banques, soit d'actionnaires (fonds d'investissement, d'épargne mutuelle, fonds de pension, compagnies d'assurances). Ainsi, un coût financier s'ajoute au coût économique. Il consiste en intérêts versés aux prêteurs et en dividendes versés aux actionnaires pour rémunérer leurs apports en liquide lors des augmentations de capital, ou lorsqu'ils laissent une partie de leurs profits en réserve dans l'entreprise.

Les intérêts des prêts et les dividendes ont comme première justification de couvrir le risque encouru par les prêteurs et les actionnaires de ne jamais revoir leur argent, en raison de la possibilité de faillite de l'entreprise. C'est ce que l'on appelle le « risque entrepreneurial ». La seconde justification est qu'il y a une gestion administrative de l'activité financière – un service – qui consiste à transformer et aiguiller l'épargne liquide vers les entreprises. On admet donc que le coût financier rémunère en quelque sorte du risque, de l'expertise et du travail administratif.

La « rentabilité » du capital

Mais il y a toute une partie de ce coût global du capital qui ne se justifie par rien et vient surcharger inutilement le « vrai » coût. C'est de la rente induite, un « surcoût » du capital qui se chiffre à environ 100 milliards d'euros annuels, soit, selon le mode de calcul utilisé, entre 50 et 70 % du coût total du capital pour l'entreprise. Pour prendre un exemple concret, quand une machine coûte 100 € par an (avec la marge de profit), l'entreprise paye entre 150 et 170 € parce qu'elle doit verser une rente injustifiée économiquement aux apporteurs d'argent que sont les actionnaires.

La finance a en effet ce pouvoir exorbitant d'imposer aux entreprises le versement de cette rente à un niveau qu'elle fixe elle-même et qu'elle appelle « rentabilité du capital ». Nasser



Mansouri-Guilani, économiste de la CGT, résume : « Avec les mesures de déréglementation et de libéralisation des économies, les marchés financiers ont pris du pouvoir et désormais la logique financière l'emporte sur la logique industrielle. Auparavant, on commençait par produire, puis avec l'argent de cette production on rémunérait le capital. À présent, la rémunération du capital est devenue le but ultime de l'entreprise, et l'orientation de la production, c'est-à-dire ce qu'il convient de produire, où (ici ou à l'étranger) et avec quels moyens se fait en fonction de l'intérêt de la finance. » L'exigence de rentabilité augmente et, avec elle, la part des dividendes et donc le coût global du capital. Pourquoi ? Parce que les capitaux peuvent se déplacer rapidement, et donc « exercer une pression avec laquelle ils s'imposent partout [...], puisque l'exigence vis-à-vis des entreprises du CAC 40 s'impose aussi, par ricochet, aux sous-traitants ». La norme financière place la barre très haut pour les projets d'entreprise, dont le seuil de rentabilité doit désormais avoisiner les 15 % du capital investi.

Transfert de richesses

On assiste ainsi, depuis une trentaine d'années, à un transfert de richesse qui est passé de 3 % de la valeur ajoutée française en 1980 à 9 % aujourd'hui, et qui ne sert pas à investir dans le développement économique ni à augmenter les salaires et le pouvoir d'achat. Le gâchis est énorme, explique encore Nasser Mansouri-Guilani. « Le potentiel productif ne se développe pas, car les moyens de production stagnent. Le rythme de croissance économique s'affaiblit. Là encore, les statistiques sont parlantes : jusqu'au milieu des années 1970, le taux de croissance économique annuel était de l'ordre de 5 à 6 %. Après, on est tombé à 2 % et depuis 2008, on tend vers 0 %. Le PIB français (2000 milliards d'€



environ) est au même niveau qu'en 2007. L'économie fait du sur-place. D'où l'explosion du chômage et l'appauvrissement d'une grande partie de la population. » Ainsi, le capital a un coût, non seulement économique et environnemental, mais également social.

Valoriser le travail

Alors, comment sortir de l'impasse économique créée par la financiarisation du capital ?

Pour l'économiste de la CGT, « si on dit que la hausse de la part des profits dans la valeur ajoutée résulte du développement des marchés financiers, de la déréglementation, de la globalisation, cela veut dire qu'il faut maîtriser les marchés ». Même les tenants du libéralisme pur et dur admettent que c'est nécessaire, et une intervention de l'État ne les gênerait pas, à condition que ce soit au service de leurs intérêts. **C'est donc par le rapport de force entre les intérêts capitalistes et ceux des travailleurs que cette intervention publique peut réellement changer la donne.** « On ne peut pas accepter un mode de développement qui détruit les emplois et le potentiel productif, conclut Nasser Mansouri-Guilani. Pour y mettre fin, il faut valoriser le travail et dévaloriser le capital. Dans l'histoire, cette dévalorisation du capital au profit du travail s'est opérée, en France, par la création de la Sécurité sociale, par l'idée du progrès social comme finalité ultime de l'économie. »



Valoriser le travail, c'est réaffirmer l'objectif d'une Sécurité sociale de qualité pour tous, contre l'argument des « charges sociales » qui seraient trop élevées. C'est exiger un Smic à 1700 euros, des formations qualifiantes et des emplois qualifiés, des moyens de production développés par l'investissement. C'est remettre l'humain au cœur de l'économie. Le défi est de taille.

LE 6 FEVRIER 2014 : TOUTES LES RAISONS DE REVENDIQUER

La CGT propose une journée nationale interprofessionnelle de mobilisation, le plus unitairement possible, afin de porter ensemble nos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale, de service public, sur les lieux de travail, les territoires et les professions et, par-tout en France. **Manifestons ensemble !**

LIBERTE SYNDICALE : MANIFESTATION LE 8 JANVIER

Pierre COQUAN (Secrétaire général de l'UD CGT du Rhône) et Michel CATELIN (militant de l'UL de Villefranche), relaxés en première instance par le tribunal de Villefranche, sont convoqués par la Cour d'Appel de Lyon le 8 janvier 2014.

Rappel : C'est après plus de deux ans, que le procureur de Villefranche entendait seul poursuivre l'instruction suite à la diffusion d'un tract au péage de Villefranche en août 2010. Les faits remontent au mouvement contre la réforme des retraites de 2010 du gouvernement Sarkozy ! Le tribunal de Villefranche a prononcé la relaxe de Michel et Pierre, estimant que la distribution d'un tract sur la voie publique n'a pas à être soumise à autorisation.

Seuls les régimes où la démocratie est absente soumettent la distribution de tracts sur la voie publique à une déclaration préalable.

Le procureur de Villefranche a décidé de faire appel. Ce comportement s'inscrit dans le droit fil de l'utilisation de la police et de la justice pour tenter de museler toute contestation sociale en criminalisant l'action syndicale.

En 2013, après le refus de la loi d'amnistie votée par le Sénat, il ne peut s'agir que d'un acte politique approuvé par le gouvernement.

Comme pour tous-tes les militant-es poursuivis dans le cadre d'actions collectives, nous exigeons l'arrêt des poursuites à l'encontre de Michel et Pierre.

Quand les droits d'un militant de la CGT sont bafoués, **c'est toute la CGT, c'est tous les salariés qui sont concernés !**

Manifestation de la Place Bellecour à la Cour d'appel de Lyon, à 11H30



DERNIERE MINUTE : les 5 militant-es de ROANNE viennent d'être relaxé(e)s !

PETITION SIE : RIEN N'EST REGLE !

La pétition majoritairement signée par les agents des SIE a été remise à l'occasion du CTL du 29 novembre 2013. Les agents refusent le dispositif décidé par la Directeur Général les obligeant d'accompagner et d'aider les contribuables amenés à utiliser les postes informatiques, en libre service, installés à leur intention pour faire leurs démarches et déclarations en ligne.

Pour la CGT, ce type de dispositif devrait être disponible dans les chambres consulaires avec une formation adéquate et une assistance dispensée par leurs pairs. Le DRFIP indique qu'il faut être pragmatique et qu'il ne peut pas aller à l'encontre de cette décision. Nous appelons les agents qui ne se sont pas portés volontaires et qui se verraient imposer cette tâche supplémentaire à contacter nos militants et d'organiser collectivement la riposte. **Une seule réponse possible : le boycott.**

CTL DU 29 NOVEMBRE 2013

Le compte rendu est disponible sur le site de la section. Avant d'aborder l'ordre du jour, nous avons informé le nouveau DRFIP sur la situation des services, plus particulièrement sur les conditions de travail dégradées des agents en lien avec les suppressions d'emplois et l'ordre du jour : DUERP - Bilan 2012 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (pour avis). Deux sujets ont fait l'objet d'un vote :

Harmonisation des horaires d'ouverture au public pour les postes accueillant des usagers dans le domaine de la fiscalité sur la base d'une ouverture hebdomadaire identique aux SIP de 30h avec la typologie quotidienne d'horaires suivante : 8h30-12h et 13h30-16 h à partir du 1^{er} janvier 2014 (à l'exception de Rillieux qui assure actuellement la réception en continu de 9h à 15h30). Vote : POUR à l'unanimité.

Ponts naturels 2014 : La CGT rappelle sa position concernant les ponts naturels : elle n'est pas opposée à la fermeture des services à condition de laisser la possibilité aux agents qui le souhaitent de venir travailler. Après discussion sur le nombre de ponts naturels à retenir (jusqu'à 6), le Directeur maintient sa proposition initiale. Les dates proposées sont le vendredi 30 mai (Ascension) et le vendredi 26 décembre 2014
Votes : Pour : CFDT, Contre : FO, Abstention : CGT, Solidaires

Lyon, le 2 janvier 2014

Syndicat CGT Finances Publiques Rhône : - 165 rue Garibaldi 69003 Lyon - 04 78 63 32 29 – permanence le jeudi après midi local syndical

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/69/> - e.m@il : cgt.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National CGT Finances Publiques : -Case 450 ou 451 - 263, rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX -

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/spip/> - e.m@il : dgfip@cgt.fr - cgt@dgfip.finances.gouv.fr